



Représentant du personnel en 2017 au sein de l'UNSA

Pourquoi pas vous ?

VOS MISSIONS PRINCIPALES :

Chaque élection est l'occasion pour l'UNSA d'intégrer de nouveaux adhérents. Vous souhaitez vous investir dans la vie sociale de l'entreprise.

Vous deviendrez alors force de propositions, défenseur des droits acquis, relayeur d'informations auprès des salariés et contributeur à la négociation des accords.

En tant que représentant des salariés, vous bénéficierez d'heures de délégation pour effectuer ces missions.

NIVEAU REQUIS :

Aucun. Formation et accompagnement assurés et entretenus sur le terrain par un travail en équipe

VOS COMPETENCES DEJA ACQUISES POUR LE POSTE :

- Tout naturellement curieux et soucieux d'équité et de progrès.
- Importantes capacités d'adaptabilité au changement
- Ouverts aux idées des autres et respectueux des valeurs d'indépendance de l'UNSA
- Attentif et à l'écoute des salariés

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Vous développerez d'importants atouts pour votre carrière :
- De la patience
- L'apprentissage de certains langages de signes face à un dialogue de sourds
- L'art et la manière de reformuler
- Du self contrôle dans l'adversité
- L'élargissement de vos connaissances à d'autres métiers.

L UNSA a besoin de représentants

- Sur tous les sites
- Dans tous les métiers du groupe
- A tout niveau hiérarchique de l'entreprise

Vos connaissances du terrain nous sont précieuses pour nous accompagner **avec réalisme et précautions** lors des évolutions futures et incontournables de notre groupe.

REJOIGNEZ NOUS

Contacts : isabelle.souyri@ag2rlamondiale.fr
viviane.simier@ag2rlamondiale.fr
unsa@ag2rlamondiale.fr

Inscriptions newsletter : <http://ag2r-reunica.unsa.org/>

Délégué(e) du personnel (Mandat local électif)

1. Faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail et du règlement intérieur.
2. Saisir l'inspection du travail pour tout problème d'application du droit du travail.
3. Alerter l'employeur d'une atteinte injustifiée aux droits des personnes, à leur santé physique ou mentale, ou aux libertés individuelles.

Comité d'entreprise (Mandat national électif)

Acteur social et culturel. Il propose aux salariés des activités diverses et variées couvrant le sport, la culture, le logement et les vacances.

Acteur économique incontournable pour l'employeur.

Son avis est nécessaire pour tous les projets modifiant l'organisation économique, juridique du groupe, voire sur leurs effets sociaux (la formation, les impacts GPEC, les orientations stratégiques du groupe, sa situation économique et financière).

Il dispose aussi d'un droit d'alerte en matière économique. Lorsqu'il a connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise, il peut demander à l'employeur de lui fournir des explications dans les conditions prévues par le Code du travail.

CHSCT (Mandat local et/ou régional désignatif)

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail.
- Vérifier l'application du règlement en matière d'hygiène et de sécurité.
- Etudier les impacts des modifications d'organisation ou d'aménagement

Délégué(e) syndical(e) (Mandat local désignatif)

- Animer le collectif local des adhérents.
- Relayeur localement les avis et positions du syndicat au niveau national.
- Informer et partager avec les salariés du site.